

/BA
REPUBLICQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 94-291 du 19 Septembre 1994

Chargeant Monsieur Marius FRANCISCO,
Ministre de la Culture et des Commu-
nications de l'intérim de Monsieur
Fassassi Adam YACOUBOU, Ministre du
Commerce et du Tourisme pour compter
du 04 Septembre 1994.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
SEMPER PARVENS!

- VU la Loi N° 90-038 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Décision N° 94-042/MCR/PT du 30 Mars 1994 portant proclamation des résultats définitifs du deuxième tour des élections présidentielles du 24 Mars 1994 ;
- VU le Décret N° 94-154 du 6 Mai 1994 portant composition du Gouvernement,

D E C R E T :

Article 1er. - Pour compter du 04 Septembre 1994, Monsieur Marius FRANCISCO, Ministre de la Culture et des Communications est chargé de l'intérim du Ministre du Commerce et du Tourisme pendant l'absence de Monsieur Fassassi Adam YACOUBOU.

Article 2. - Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 19 Septembre 1994

Pour le Président de la République, le
Ministre d'Etat à la Présidence de la
République, chargé de la Coordination de
l'Action Gouvernementale et de la Défense
Nationale,

Désigné VICE-PR.

Ampliations : R 6 M 4 CC 2 CS 2 ICC-MP SGG 4 ARS 2 IIS-
E 19 DEPARTEMENTS 6 DC/LIL 2 JUB 1.-